

L'exception républicaine française¹

Pierre Klein

En France, la République s'identifie à la nation et à l'État, dans un système où l'État et la nation se fondent l'un et l'autre, et où la nationalité et la citoyenneté sont confondues. La République y est donc tout à la fois la chose publique, c'est-à-dire l'État, l'autorité souveraine, qui s'est substituée à l'autorité royale et l'expression de la souveraineté populaire, de la nation, qui s'est substituée à la souveraineté monarchique. La nation, la République, l'État, tous confondus, sont uns et inséparables, indivisibles. Cette confusion est source de confusion des pouvoirs. Ce système consacré par la Révolution représente l'archétype de l'Etat-nation.

Aucun pays au monde n'a opéré à ce point l'amalgame entre la nation et l'État, entre la nationalité et la citoyenneté. Et dans le concert des Républiques modernes, constitutionnelles et démocratiques, la France apparaît sur ce point bien isolée. Il ne peut être question de rejeter en bloc un modèle auquel il convient de reconnaître de grandes vertus, en premier l'exercice du pouvoir légitime chargé de construire et de garantir le vivre ensemble, mais de relever ce qui dans ce modèle agit en défaveur de la diversité et donc des langues régionales, et d'appeler à un recentrage sur le contrat civique et social et à une ouverture sur l'union dans la diversité. D'ailleurs, le modèle en question pour exceptionnel qu'il soit, connaît lui-même bien des exceptions, à commencer par le maintien du droit local alsacien-mosellan, mais aussi le pouvoir européen, le statut de la Polynésie française, celui de la Corse... et la République s'en accommode très bien.

Le modèle républicain français prétend ne retenir du concept de nation que celui de la nation politique, souveraine ou universelle, représentée par la collectivité des citoyens, née de la suppression des privilèges, instaurant l'égalité devant la loi et se prolongeant dans la nation contractuelle ou volontariste, celle du plébiscite quotidien, reposant sur l'adhésion volontaire au contrat civique et social et dans la nation juridique basée sur le droit, la justice et la liberté, c'est-à-dire sur les droits de l'homme et du citoyen. Ce modèle se voudrait à l'opposé du concept de nation culturelle, *die Kulturnation*, romantique, héréditaire, voire organique, basée sur la langue, l'histoire, la culture... qui se réfère à la naissance et à la tribu.

En somme, c'est le refus de la nation imposée et le triomphe de la nation voulue. C'est en cela que tous les Français se reconnaissent dans la nation. C'est cela qui fait de nous des Français. Tout serait donc parfait. Seulement, l'histoire ne s'arrête pas là. Et les inconditionnels et autres zéloteurs de ce système oublient, feignent d'oublier ou refusent de voir :

- que la nation politique a été conçue comme étant le corps social, une association politique d'individus égaux juridiquement, sans privilèges, qui résulte du transfert pur et simple du pouvoir d'un homme, le roi, à la collectivité des hommes et qu'elle ne fait référence à aucune langue, à aucune culture, à aucun territoire, à aucun État et même à aucune république, et qu'en cela et en cela seulement, la nation politique est universelle, une et indivisible,
- que si la nation s'exprime dans la souveraineté de la loi, celle-ci lui a été quelque peu confisquée par la souveraineté du législateur, qui fait la loi, qui est la loi, c'est-à-dire une instance supérieure, placée à la fois au-dessus de la nation et des droits fondamentaux, droits de l'homme et des citoyens,
- que si ces droits fondamentaux ont certes été inscrits dans les Constitutions de 1791 et de 1793, ils ont été très vite abandonnés et demeureront trop longtemps absents de toutes les Constitutions, jusqu'à celles de 1946 et de 1958 et encore qu'en préambule,

¹ Extrait de Raisons d'Alsace, Pierre Klein, Editions Jérôme Do Bentzinger, Colmar, 2001

- que de ce fait la France a instauré la primauté de la loi sur la Constitution, qui ne sera longtemps qu'une sorte de règlement intérieur établissant le fonctionnement des pouvoirs et des institutions, sans référence à une loi fondamentale, et que ce faisant la nation juridique est passée au second plan,

- que jamais une Cour Constitutionnelle, au vrai sens du terme, n'a été installée en France, qui donc n'est pas une république véritablement constitutionnelle, même si sous la Vème République a été créé un Conseil Constitutionnel dont les membres sont nommés par les pouvoirs législatif et exécutif et qui n'est donc pas totalement indépendant,

- que la confusion des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire profite avant tout au plus fort, c'est-à-dire à l'exécutif, au détriment du parlement dont la faiblesse, toujours actuelle, ressemble beaucoup à une mise sous tutelle,

- qu'une participation censitaire et sélective à la souveraineté nationale a longtemps été pratiquée, alors que l'idée de nation politique suppose que le peuple vote, et que le suffrage universel date de 1945 seulement,

- qu'une fabrication par acculturation forcée d'une nation culturelle (une langue, une histoire, une culture...) est intervenue très rapidement à la faveur d'un régime de terreur, continuée par l'Empire et renforcée par les Républiques successives (surtout la troisième). Cette fabrication a été confiée à l'État qui n'aura de cesse de juxtaposer, voire de superposer la nation culturelle en construction à la nation politique et juridique par confusion entre culture politique et culture majoritaire, la culture majoritaire devenant culture nationale. Il faut dire que la nation culturelle française n'existait pas au moment de la Révolution et qu'il a fallu la créer ou du moins l'élargir à tout le territoire. C'est ce que fit l'État, qui entreprit dans un programme nationaliste, surtout sous la IIIème République, la construction d'une identité nationale dont le marqueur principal sera la langue française. Ainsi, l'État préexistant "fera" la nation culturelle française et non l'inverse et deviendra un État national et la nation, une nation d'État, *eine Staatsnation*. Cette ethnicisation de la nation, de même que le centralisme politique et la concentration administrative ont évidemment été effectués au détriment d'une nation plurielle ou d'un État multinational ou encore d'un État fédéral en tous les cas, au détriment des identités et des libertés régionales.

- qu'une bien trop forte et bien trop permanente identification du modèle républicain français à la Révolution française et à ses excès, a permis, voire légitimé la pratique d'un double jeu : d'un côté les Droits de l'Homme, la liberté et la justice, de l'autre la raison d'État, la fascination du pouvoir fort, unique et sans partage et l'obsession de l'unité, d'un côté la culture pour tous et de l'autre le modèle culturel imposé et l'ordre bourgeois, d'un côté la souveraineté du peuple, de l'autre une souveraineté populaire trop rarement exercée directement, d'un côté la liberté d'opinion, de l'autre la vérité à imposer, le causez toujours, nous pensons et agissons pour vous. Le jacobin, c'est celui qui sait tellement bien ce qui est bon pour le peuple qu'il n'a pas besoin de demander au peuple ce qu'il en pense. Il n'est donc pas surprenant que les Alsaciens aient été livrés à eux-mêmes pour ce qui est d'une politique linguistique et culturelle définie ailleurs et par d'autres : pas de véritable débat, censure dans les médias, endoctrinement à l'école, démission des clercs et, évidemment, pas de consultation officielle et globale...

Les tenants du système se plaisent à confondre unité et unicité, indivisible et unitaire, égalité et "pareillette", ramenant l'un à l'unique, l'élément à rien et le différent à l'identique. Or confondre union et unicité ne revient-il pas à considérer que le contraire d'union n'est pas désunion, mais pluriel, que l'union ne peut se réaliser autrement que par la fusion de tous en un, par une espèce de consécration, et qu'il ne suffit pas que les Français soient unis, il faut encore qu'ils soient uniques, uniformes. Confondre indivisible et unitaire ne revient-il pas à considérer que le contraire d'indivisible n'est pas division, mais élément, qu'il n'y a pas de parties dans le tout, pas de corps intermédiaires, que le territoire, la nation, l'État et la langue ne font qu'un et que toute différenciation conduit à la désunion. Confondre égalité et "pareillette" ne revient-il pas à

considérer que le contraire d'égalité n'est pas inégalité, mais différence, que l'égalité (de droits) n'établit pas l'égalité des individus et l'équité, c'est-à-dire la démocratie, mais leur égalisation, leur indifférenciation. Tout cela ne revient-il pas finalement à refuser de penser l'union dans la diversité, le groupe dans son existence et l'individu dans sa spécificité, c'est-à-dire la pluralité, l'élément et la différence. Toutes ces négations de la pensée se font finalement aux dépens de la liberté et ont constitué et sont autant de portes ouvertes à toutes les dérives. Penser, n'est-ce pas justement lier l'identique et le différent, l'un et le pluriel, l'individu et le groupe ? Et puis ne sommes-nous pas tous pareils et tous différents ?

Les mêmes, enfin, s'abritent derrière les vertus de la République et oublient en passant l'élitisme scolaire, l'affairisme bourgeois, le capitalisme sauvage, l'exclusion féminine, le racisme, le colonialisme, l'esclavage, la citoyenneté sélective, les tortures en Algérie, les censures multiples, le néocolonialisme, le mensonge d'État, les finances publiques occultes... que cette même République n'a pas, pour le moins, empêchés. Ils se trouvent superbes en dénigrant le particulier, en méprisant les cultures populaires, en ignorant les cultures particulières. Ils se gargarisent de l'universalité de la culture française, de leur culture, et se font, en réalité, les adorateurs de sa particularité hexagonale, en même temps que de la pensée unique et du politiquement correct. L'idée d'un État plurilingue et pluriculturel leur paraît scandaleuse. Ils nagent en pleine contradiction avec la liberté d'expression (art. 11 de la Constitution). Ce qu'ils retiennent surtout de la Révolution, c'est ce qui n'est que la continuation de l'ancien régime, la confiscation de la France réelle par l'État. Ils oublient, refusent de voir ou feignent d'ignorer, qu'il existe d'autres modèles républicains, qui parce qu'ils sont recentrés sur la nation politique et juridique, reconnaissent des appartenances et des corps intermédiaires, qui permettent à la diversité de s'épanouir et à la nation de s'enrichir, que d'autres formes de République peuvent exister, existent, notamment le fédéralisme, système bien plus présent parmi les démocraties modernes que le centralisme. Regardez la Suisse ! Y voyez-vous moins de liberté, moins d'égalité et moins de fraternité ? Le sentiment national ou d'appartenance commune y est-il moins fort ? Ils pratiquent sans vergogne la disqualification de l'adversaire, c'est-à-dire des partisans des langues régionales et minoritaires, par amalgame et par désinformation. C'est ainsi qu'ils nous invitent à éviter de recréer des identités factices, évoquent la thèse du complot contre la République (la France, pauvre d'elle, ne tiendrait que par la seule langue française), crient au danger de balkanisation de celle-ci (nous savons bien qu'ils rêvaient pour les Balkans d'un modèle à la française), constatent sans rougir que les langues régionales se développent en toute liberté, sans avoir besoin de Charte (européenne) et que la diversité culturelle est aujourd'hui bien admise... Ils refusent évidemment de s'inscrire dans le postnationalisme, ce machin qui pour eux annonce la fin de la République, de leur république et donc de la France, de leur France. Mais n'ayez crainte, la France survivra avec et surtout grâce à ce machin, une... et plurielle, et elle n'en sera que plus française. PK